

2008/8754 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10.000 EUROS AU
GOETHE INSTITUT (DIRECTION DES RELATIONS
INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le Goethe Institut est un partenaire international privilégié de la Ville de Lyon qui a su évoluer avec la demande sans cesse nouvelle de ses adhérents et visiteurs, en travaillant plus globalement à l'intégration européenne.

Avec les autres instituts culturels présents à Lyon - l'Institut Culturel Italien, l'Institut Cervantes, l'Institut Camoes, l'Alliance Française- ils se sont fixés comme objectif d'apporter une contribution concrète au processus d'intégration culturelle en fondant un réseau européen des Instituts Culturels Nationaux (EUNIC).

Le réseau EUNIC de Lyon prend appui sur les contenus et orientations de la politique culturelle de l'Union Européenne pour mettre en place une programmation de manifestations culturelles, destinée à contribuer activement au rayonnement et à la formation d'une identité européenne. Douze villes dont Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Helsinki, Londres ont déjà mis en place ce réseau.

Le Goethe Loft, espace d'exposition situé dans les locaux du Goethe Institut, pourrait se transformer ainsi en forum de discussions, en lieu de manifestations et de rencontres pour les Lyonnais, citoyens européens. Il s'agirait de la première antenne installée en dehors d'une ville capitale, témoignant ainsi de la place de Lyon en tant que métropole culturelle européenne.

La Région Rhône-Alpes a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour renouveler son soutien à ce projet en 2008 en partenariat avec la Ville de Lyon.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir renouveler comme en 2007, l'attribution d'une subvention de 10 000 € au Goethe Institut, afin de lui permettre de mener à bien ce projet innovant.»

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1- Une subvention de 10 000 € est allouée au Goethe Institut.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. M. DACLIN